

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
25 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du dix mars deux mille vingt-cinq qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Christine COUTY –Adjointe au Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Patrick LAMBILOUTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
- Monsieur Mathieu MOREAUX – Conseiller Municipal de Chaillac
- Madame Anne-Laure BODIN – Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la communauté de Communes La Marche Berrichonne
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne (pouvoir consenti à Monsieur Régis BLANCHET)
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Délibération CA-2025-12

Séance du 25 mars 2025

OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DES CENTRES DE GESTION

Considérant que l'Association Nationale Des Directeurs des Centres De Gestion œuvre à l'accompagnement des centres de gestion dans leur travail quotidien par un ensemble d'actions permettant à la fois une harmonisation et une mutualisation des pratiques de l'ensemble des centres de gestion,

Que la mise en œuvre de ces actions, les frais de gestion et d'organisation ainsi que les coûts pédagogiques en résultant nécessitent le recours aux aides financières externes et qu'il est utile de soutenir ainsi l'action de cette association au bénéfice des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion,

Vu la demande d'attribution d'une subvention formulée par l'Association Nationale Des Directeurs des Centres De Gestion,

Vu la proposition du Président de reconduire le montant octroyé lors de l'exercice précédent,

Vu le budget du Centre de Gestion,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :

ARTICLE 1 – DECIDE d'attribuer à l'Association Nationale Des Directeurs des Centres De Gestion une subvention annuelle d'un montant de 300 euros pour l'année 2025.

ARTICLE 2 - DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.



Le Président,

Xavier ELBAZ